

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 février 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH—DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ ET DE LA DÉCLARATION

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné hier dans ma déclaration à l'appel des motions le dernier communiqué émanant de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth ainsi que la déclaration du Commonwealth. Aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer ces documents et si la Chambre y consent, demander qu'ils soient publiés en appendice au compte rendu, pour la gouverne des députés, comme la chose s'est faite par le passé.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte des documents ci-dessus figurent en appendice (A et B)]

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL COMPANY—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je veux proposer une motion sur le projet d'acquisition d'une société pétrolière canadienne par une entreprise américaine. Vu que 83 p. 100 de la production de pétrole et de gaz et 99 p. 100 des raffineries de pétrole au Canada se trouvent maintenant sous contrôle étranger, il semble impérieux que le gouvernement agisse, comme il l'a fait dans le cas de la Denison Mines, de façon à sauvegarder une certaine mesure de propriété canadienne. Je veux donc proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre, (M. Knowles) ce qui suit:

Vu qu'il a été annoncé que des négociations sont en cours en vue de l'achat de la Home Oil Company Limited, de Calgary (Alberta), par la société Ashland Oil Incorporated, d'Ashland (Kentucky), la Chambre prie instamment le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher cette mainmise sur la plus importante des sociétés pétrolières qui demeurent encore propriété canadienne.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion du député ne peut être mise aux voix.

• (2.10 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL COMPANY—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me réjouis de lui voir si bonne mine à son retour de Halifax. Le ministre a-t-il eu des entretiens avec les dirigeants de la société Home Oil et l'acquéreur possible de l'intérêt majoritaire de cette société? En ce cas, peut-il nous indiquer très brièvement la nature des entretiens?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de ses bonnes paroles. Je veux l'assurer qu'au cours de mon séjour à Halifax, je l'ai rappelé au bon souvenir des gens de la Nouvelle-Écosse. Au sujet de la question, pendant plusieurs semaines, j'ai eu des entretiens avec l'acheteur éventuel, la société Ashland, et le président de la société Home Oil relativement à la vente envisagée. J'ai tâché de les persuader de l'opportunité de conserver un intérêt canadien majoritaire dans cette dernière et, partant, la mainmise canadienne sur elle. Jusqu'à ce jour le président de la société Home Oil a clairement démontré son vif intérêt, à titre de citoyen canadien, au maintien entre les mains de Canadiens d'un intérêt prépondérant dans la société. En vertu des lois existantes, je continuerai, de mon mieux, à préconiser le maintien de l'appartenance canadienne de cette importante société pétrolière.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Je ne doute pas que M. Brown souhaite que des Canadiens conservent un intérêt prépondérant dans cette société. Le gouvernement a-t-il proposé quelque moyen pour aider à assurer que cette importante société pétrolière indépendante demeurera canadienne?

L'hon. M. Greene: Nous ne pouvons agir que dans le cadre et aux termes de la loi telle qu'elle existe, monsieur l'Orateur. Nous ferons tout notre possible pour assurer que cette société demeure canadienne. L'ache-